

Dossier de Réinscription – Rentrée 2023-2024

Terminales Générales et Technologiques
(actuellement en première au lycée des Arènes)
RECAPITULATIF DES DOCUMENTS

A RETOURNER IMPERATIVEMENT
A la date précisée sur le planning distribué aux élèves

ATTENTION : Les élèves n'ayant pas rendu leur dossier ou leurs manuels scolaires ne seront pas réinscrits

Documents à retourner, remplis, au moment de l'inscription :

- Fiche d'urgence** (vous pouvez à tout moment prendre contact avec notre service de Santé, sous pli confidentiel si vous le jugez nécessaire)
- Admission à l'internat** (réservé aux classes de STD2A et aux Internes de l'année en cours)
- Frais de participation au fonctionnement de l'Association Sportive + Dossier d'inscription (facultatif)**
- Frais de participation à la Maison des Lycéens (facultatif)**

Documents à joindre au dossier :

- Fiche secrétariat pré-remplie** (à modifier à l'encre **ROUGE** en cas de modification) à dater et signer en précisant lisiblement les coordonnées téléphoniques et électroniques de l'élève (adresse mail)
- Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé**
- Relevé d'identité bancaire ou postal** (en cas de changement de banque en 2022)
- Photocopie du livret de famille** pages parents et élève (uniquement en cas de changement de situation familiale depuis septembre 2022) et le cas échéant l'extrait du jugement précisant l'autorité parentale

Documents à consulter sur l'ENT (1) :

- Règlement intérieur** (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)
- Charte informatique** (toute inscription au lycée vaut acceptation de ce document)
- Calendrier de réinscription.**
- Calendrier de restitution des manuels scolaires.**
- Calendrier de rentrée 2022**
- Présentation de la Carte Jeune sur le site :** <http://www.laregion.fr/Demander-votre-carte-7948>
- Présentation de l'aide au transport scolaire par le Conseil Départemental:**
<https://www.haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-gratuit-ou-tarif-reduit>



La Provisseure

(1) Les familles ne pouvant consulter ou récupérer les documents sur l'ENT peuvent à l'accueil du Lycée des Arènes afin de demander une version papier.



Pour la RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023

(Elèves admis en Terminale générale ou technologique
à l'issue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre)



Madame, Monsieur,

Votre enfant vient d'obtenir son passage en classe de **Terminale** au lycée des Arènes.

Ce dossier d'inscription est constitué :

- d'un **Volet Administratif** à vérifier et corriger en rouge si nécessaire (voir au dos)
- d'un **Volet Pédagogique** à remplir (cf. ci-dessous)

Pour procéder à la réinscription, votre enfant doit :

- se présenter au jour et heure mentionnés sur **le calendrier joint à ce dossier**.
- rapporter **le dossier complet**. (Soyez particulièrement vigilants quant à l'**exactitude des renseignements** demandés : téléphone, adresse, mail, ...).

Aucun dossier incomplet ne sera accepté !

N.B : Notez que les manuels scolaires qui vous ont été prêtés seront restitués aux représentants de La Région, dans le gymnase du lycée, à la même date que la réinscription.

Volet pédagogique

Veuillez remplir les renseignements suivants : **Doublant** : OUI NON

Identité de l'élève : Nom : _____ Prénom : _____

Formation : Terminale STD2A
 Terminale STMG
 Terminale Générale } *Cocher le type de Terminale*

Options et spécialités (ne concerne que les élèves accédant à une Terminale générale ou à une STMG)

Pour les Terminales Générales :

- Cocher les Enseignements De Spécialité (EDS) gardés pour la Terminale.
 - EDS 1 : _____
 - EDS 2 : _____
- Préciser le choix éventuel d'une langue en section européenne
 - Euro Anglais
 - Euro Espagnol
- Préciser le choix éventuel d'une option en mathématiques (**pour ceux qui suivaient l'EDS Maths en 1^{ère}**)
 - Mathématiques complémentaires
 - Mathématiques experts

Pour les TSTMG : Cocher l'enseignement de spécialité validé par les équipes du lycée des Arènes.

Mercatique Ressources Humaines de Communication Gestion et Finances

FICHE D'URGENCE



Classe :

Elève : Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

En cas d'accident l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Responsable 1 : Qualité Nom prénom :
N° Portable : N° Domicile : N° Travail :

Responsable 2 : Qualité Nom prénom : Portable :
N° Portable : N° Domicile : N° Travail :

Nom et n° de téléphone d'une autre personne à contacter :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, PAI, PPS ...) :

NOM et N° de tél du médecin traitant

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention de Mme Roussaly, infirmière de l'établissement, ou directement par mail : anne.roussaly@ac-toulouse.fr

Remarques : En cas de maladie ou de handicap (même léger), il est possible de demander la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) et ou d'aménagements pour les examens : en informer le plus tôt possible l'infirmière ou la vie scolaire.

En cas de PAI, PPS, PAP préexistant, merci d'en informer également l'infirmière ou la vie scolaire dès l'inscription.

Attention : Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, même pour une courte période, doivent être obligatoirement déposés à l'infirmerie avec une copie de l'ordonnance.

Signatures :



Maison des lycéens



Rentrée 2023

*Votre cotisation est indispensable au bon fonctionnement de cette structure.
Que vous y participiez ou non, vous investissez dans la vie du lycée
des Arènes et dans sa culture d'établissement*

LA MAISON DES LYCÉENS

À l'image des élèves qui évoluent en passant du collège au lycée, les activités socio-éducatives passent un cap à partir de la classe de seconde. Alors que les collégiens connaissent le foyer socio-éducatif et un panel d'activités pilotées et gérées par des adultes, le lycée des Arènes a fait le pari de la **Maison Des Lycéens**.

Qu'est-ce-que c'est ?

L'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.

La différence réside essentiellement dans le mode de gestion et de fonctionnement de cette structure. La **MDL** est une association loi 1901 (comme les foyers socio-éducatifs), mais **le bureau est constitué par des élèves majeurs pour les postes de Trésorier et de Président**.

Ce sont donc des élèves des « grandes classes » qui font vivre ce pôle d'activités extra-scolaires et décident des orientations, des activités à proposer aux élèves de toutes les sections.

La mixité sociale liée au recrutement de nos élèves et la diversité des filières, de la seconde aux BTS, permettent une ouverture et des échanges riches.

L'apprentissage de l'autonomie et la responsabilisation de ses acteurs est, vous l'aurez compris, un enjeu majeur de ce type de structure. Une personne ressource (personnel d'encadrement de l'établissement) porte toutefois un regard vigilant sur le bon fonctionnement de la MDL et offre une garantie de pérennité à cette association dont le bureau évolue au gré des années scolaires.

Les activités :

Du **théâtre d'improvisation**, de la **photo**, des **sorties ski**, du **jeu de GO**, de la **pratique instrumentale**, de la **BD-Manga**, un **ciné-club**, la supervision du « **bal de promo** » etc. Ces ateliers fonctionnent du lundi au vendredi et sont encadrés par des élèves volontaires.

La MDL participe également à différentes actions favorisant l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur. En s'alliant aux associations d'anciens élèves, aux actions de prévention. En aidant au financement de voyages scolaires et en servant de caution morale et financière

La cotisation :

Elle est au même niveau qu'à la rentrée dernière : **15€**.

Seule exception pour le théâtre d'improvisation qui est animé par un professionnel, rémunéré au tarif conventionné, pour lequel une cotisation annuelle supplémentaire de 20 € est demandée aux participants.

Pour les élèves internes qui bénéficient des activités sur le lycée des Arènes en journée et sur le lycée Gallieni en soirée, la cotisation s'élève à 20 € répartis entre les deux établissements.

Adhésion facultative

Joindre un chèque à l'ordre de La Maison des Lycéens du Lycée des Arènes

Nom :

Prénom :

Classe :

Je participe aux frais de fonctionnement de la MDL : OUI NON

Je joins un chèque de 15€



Association Sportive

Inscription aux activités

Il est fortement recommandé à votre enfant de s'inscrire à l'AS du Lycée pour différentes raisons :

- ✓ La volonté d'un **enrichissement culturel et sportif** grâce à des activités variées
- ✓ Une licence sportive à **prix dérisoire** avec **3 à 4 plages horaires différentes** au minimum pour pratiquer une activité physique et sportive : Badminton/Golf, Athlétisme/Raid, Escalade, Hand-ball, Basket-ball
- ✓ Une **assurance complémentaire** pour les activités physiques proposées par l'AS **comprise dans le prix** de la cotisation : contrat collectif MAIF
- ✓ Participation aux compétitions d'athlétisme et au raid multi-activités.
- ✓ Des prix négociés et/ou une participation de l'AS pour certaines activités (ski, sorties natures, accès mur d'escalade)
- ✓ Association Partenaire avec le dispositif de « la Carte Jeune Midi-Pyrénées », disponible sur/
www.cartejeune.midipyrenees.fr

Ce dispositif vous donne un crédit que vous pouvez utiliser pour régler une partie ou la totalité de la cotisation à l'AS. Chaque élève dispose d'un capital de 15€.

TOUT CELA pour une cotisation annuelle de 20€.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e).....père, mère, tuteur, représentant légal(1)

Tél. Fixe/Port (père) : Ou

Tél. Fixe/Port (mère) : Ou

- Autorise (2).....

à participer aux activités de l'Association Sportive (3)

- Autorise l'association sportive des Arènes à utiliser l'image de mon enfant

- Autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (4).

(1) - Rayer la mention inutile.

(2) - Indiquer nom-prénom du licencié.

(3) - Indiquer nom de l'établissement.

(4) - Rayer en cas de refus d'autorisation.

FICHE REMPLIE et COTISATION à remettre lors de l'INSCRIPTION de votre enfant. Règlement par chèque à l'ordre de « l'Association sportive du Lycée des Arènes »

Fait àle

Signature

Frais de participation au fonctionnement de l'Association Sportive Lycée des Arènes



Le parcours de formation en E.P.S. proposé à vos enfants est riche et équilibré. Il leur permettra de développer leur goût de l'effort, apprendre à se dépasser et leur apprendra à construire des projets personnels en relation avec leurs capacités physiques.

Les activités proposées au lycée des arènes

En EPS :

Course de demi-fond, danse collective chorégraphique, badminton, gestion de sa santé en course de durée, volley-ball, lancé de poids, natation de sauvetage.

A l'Association Sportive :

Badminton/Golf, Athlétisme/Raid multi-activités, Escalade, Sports collectifs (hand-ball, basket-ball en convention avec le lycée Déodat de Séverac + musculation selon les capacités d'encadrement)

Pour la réussite de vos enfants, une participation vous est demandée avec différentes formules. Cette participation est nécessaire pour aider au licenciement des élèves associés, au renouvellement du matériel U.N.S.S., le paiement des transports pour les activités extérieures (Raid, Athlétisme, Golf, sorties natures ...) et pour participer à la vie de l'établissement.

Participer à l'A.S. du lycée des Arènes,

c'est commencer à être acteur de sa formation et de ses apprentissages au sens général.

Chaque élève dispose avec sa carte jeune **d'un capital de 15€ sur sa carte jeune (Midi-Pyrénées Occitanie)**. Nous sommes partenaires avec la région. Vous pouvez utiliser ce capital pour devenir MEMBRE licencié de l'association sportive du lycée des Arènes.

Il existe donc 3 formules liées à mon rôle dans l'AS que je peux faire évoluer en cours d'année :

- **Formule n°1** = Je suis MEMBRE ADHERENT en donnant une participation
Participation générale à l'ensemble des frais : **5€, 10€ ou 15€** du crédit carte.
- **Formule n°2** = Je suis MEMBRE ACTIF de l'association (licencié UNSS)
Je pratique dans une des activités proposées,
Je suis jeune officiel, je suis reporter de l'AS, je suis co-entraîneur d'une activité
Inscription à l'Association Sportive : **20€**
- **Formule n°3** = Je suis MEMBRE ACTIF et je donne une participation
complémentaire Inscription à l'AS + Participation : **5 + 20 = 25€**
-

Nom : _____ Prénom : _____ Niveau de classe : 2^{nde} – 1^{ère} – Tale

✓ Je participe aux frais de fonctionnement de l'E.P.S. et de l'A.S. : OUI – NON

✓ Je choisis :

la formule n°1 : 5 à 10€ OU la formule n°2 : 20€ OU la formule n°3 : 25€

Entourez la formule choisie.

Règlement et AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT –

Carte jeune

- J'autorise l'association sportive à prélever sur ma carte jeune €
N° de la carte jeune : Date de naissance :

- Je complète par un chèque à l'ordre de l'Association Sportive du lycée des Arènes le montant restant dû à ma participation€

Signature :